

RCS : AGEN
Code greffe : 4701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AGEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2023 B 00073
Numéro SIREN : 922 950 050
Nom ou dénomination : A 4 MAINS

Ce dépôt a été enregistré le 30/01/2023 sous le numéro de dépôt 476

622/1785/830

« A 4 MAINS »
Société par actions simplifiée au capital de 100 euros
Siège social : Lassolle
47 250 ROMESTAING
En cours d'immatriculation au RCS d'AGEN

REQUETE AU JUGE COMMIS A LA SURVEILLANCE
DU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

JE SOUSSIGNEE, Madame Stéphanie ROUSSEL, née à ALENCON (Orne), le 16 février 1969 et demeurant à Lassolle 47 250 ROMESTAING, de nationalité française,

AGISSANT en qualité de Présidente de la société «A 4 MAINS », Société par Actions Simplifiée au capital de 100 €, ayant son siège social à ROMESTAING – 47 250 – Lassolle, en cours de demande d'immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés d'AGEN,

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER :

- qu'il a été déposé une demande d'immatriculation de la Société le 6 décembre 2022,
- que Monsieur le greffier a refusé le dossier, par correspondance du 7 décembre 2022, pour fourniture de la copie de l'extrait d'acte de naissance de **Mme ROUSSEL**, au lieu de la copie de la carte nationale d'identité, du passeport ou du titre de séjour en cours de validité,
- que **Mme ROUSSEL** n'est pas en mesure de fournir l'une des trois pièces d'identité demandées,
- qu'en effet, elle n'a pu obtenir un rendez-vous de demande de pièce d'identité qu'en janvier 2023,
- qu'elle s'engage, dès obtention de ladite pièce d'identité, à en fournir une copie à Monsieur le Greffier du Tribunal de Commerce d'AGEN.

C'est pourquoi, le requérant sollicite qu'il vous plaise Monsieur le Président, d'ordonner au Greffier de procéder à l'immatriculation de la Société, dans les meilleurs délais afin de débloquer l'exercice de son activité professionnelle.

FAIT A ROMESTAING
LE 8 DECEMBRE 2022

La Présidente,
Mme Stéphanie ROUSSEL



ORDONNANCE

Nous, Philippe BAREYRE, Président du tribunal de commerce d'Agen et juge chargé de la surveillance du registre du commerce et des sociétés,

Assisté du greffier Maître Valéry LANDEL

Vu la requête présentée et les motifs y exposées;

Vu les dispositions de l'article R.123-84 du code de commerce;

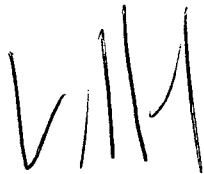
Dispensons provisoirement ROUSSEL Stéphanie d'avoir à fournir sa carte d'identité ;

Disons que la requérante dispose d'un délai de deux mois pour produire au greffe la copie de sa carte d'identité.

Liquidons les dépens à la somme de 12.70 €.

Ainsi fait en notre cabinet à Agen le 23/12/2022

LE GREFFIER



LE JUGE

